# Insee Flash

# Ile-de-France



N° 4

Mars 2015

# Plus de femmes que d'hommes entre 20 et 24 ans en lle-de-France

'Ile-de-France est la région de métropole où il y a presque autant de femmes que d'hommes âgés de moins de 25 ans. Les femmes y sont même majoritaires entre 20 et 24 ans (51,3 %). Les écarts en faveur des filles en termes de scolarité s'accroissent. Néanmoins, des disparités sur les filières et les cursus persistent. Les écarts de taux d'activité et d'emploi entre sexe s'amenuisent, et ce sont chez les Franciliens de moins de 25 ans qu'ils sont les plus faibles de France en 2006, comme en 2011.

Céline Perrel, Corinne Martinez

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 3,9 millions de Franciliens sont âgés de moins de 25 ans. Ils représentent 32,8 % de la population de la région. L'Ile-de-France est la deuxième région la plus jeune de métropole, après le Nord-Pas-de-Calais où 33,4 % de la population a moins de 25 ans.

Le vieillissement de la région capitale est moins rapide que celui observé en province : la part des moins de 25 ans diminue de 0,4 point entre 2003 et 2013 en Ile-de-France, alors qu'elle baisse de 1,4 point en province, tant chez les hommes que chez les femmes. Parallèlement, la part des plus de 60 ans progresse plus fortement en province, avec + 3,5 points entre 2003 et 2013, contre + 2,8 points en Ile-de-France.

#### Vers l'équilibre démographique chez les jeunes Franciliens

En Ile-de-France, comme dans toutes les autres régions, la part des moins de 25 ans est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (*figure 1*). L'écart entre les deux sexes est constant depuis 1990 : 2,8 points (3,2 points en province).

Cependant, le déséquilibre est moins perceptible en Ile-de-France : les hommes sont certes majoritaires dans la région (50,5 % des moins de 25 ans sont des hommes en 2013), mais ils le sont davantage en province (51,2 % en 2013).

Avant l'âge de 20 ans, la part des femmes est inférieure à celle des hommes, mais elle devient supérieure ensuite : c'est là une spécificité de la région capitale. En province, la part d'hommes et de femmes est quasiment identique de 20 à 24 ans. Un élément d'explication serait que les jeunes femmes viennent plus fréquemment poursuivre leurs études ou rechercher un premier emploi en région francilienne. En 2008, pour 100 Franciliennes de 20 à 24 ans, 22 ne résidaient pas en Ile-de-France cinq ans auparavant, contre seulement 17 pour les hommes. En revanche, au niveau des départs de la région pour cette même tranche d'âge, les hommes quittent autant la région que les femmes.

Si les hommes sont globalement majoritaires parmi les jeunes Franciliens, ce n'est pas le cas parmi les jeunes immigrés. Ainsi, en 2011, 53 % des jeunes Franciliens immigrés sont des femmes. En province, les jeunes femmes immigrées sont également plus représentées, mais pas aussi nettement qu'en Ile-de-France (51 %).

#### 1 Un tiers des Franciliens ont moins de 25 ans

Évolution de la part des moins de 25 ans par sexe en Ile-de-France et province

		Province					
Années	Part des moins de 25 ans dans la population totale (en %)		Effectifs des moins de 25 ans			Part des moins de 25 ans dans la population totale (en %)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2013	34,2	31,4	1 981 000	1 945 000	3 926 000	31,5	28,4
2010	34,4	31,6	1 957 000	1 927 000	3 884 000	31,9	28,7
2000	34,6	31,8	1 844 000	1 808 000	3 652 000	33,2	30,0
1990	37,0	34,2	1 911 000	1 874 000	3 785 000	37,0	33,6



Lecture : au sein de la population des Franciliennes, 31,4 % ont moins de 25 ans en 2013.

Source : Insee, estimations de population

#### 2 Des écarts hommes/femmes déjà faibles en IIe-de-France et qui se réduisent encore

Taux d'activité et d'emploi chez les 15-24 ans par sexe (en %)

	Tau	x d'activité des moins de	e 25 ans	Taux d'emploi des moins de 25 ans			
	Femmes	Hommes	Écart F/H (en points)	Femmes	Hommes	Écart F/H (en points)	
2011	40,5	43,7	-3,2	31,3	32,5	-1,2	
2006	39,2	42,7	-3,5	32,6	34,2	-1,6	
Évolution 2006-2011	1,3	1,0	0,3	-1,3	-1,7	0,4	

Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011, exploitations complémentaires

#### Scolarité : les filles prennent encore de l'avance, mais les différences entre filières persistent

Depuis 1999, en Ile-de-France comme en province, le taux de scolarisation des filles dépasse celui des garçons. Et à partir de 2006, elles sont plus souvent scolarisées que les garçons à tous les âges. La réussite des filles dans la quasi-totalité des séries du baccalauréat est supérieure à celle des garçons en Ile-de-France depuis 2000. Ainsi en 2011, 65 % des Franciliennes âgées de 15 à 24 ans ont au moins le baccalauréat, contre 51 % des Franciliens du même âge. L'écart entre sexe s'est creusé : il était de 11 points en 1990. Parallèlement, la part des non-diplômés diminue plus vite chez les filles entre 1990 et 2011 en Ile-de-France. Le rythme de cette diminution est encore plus soutenu en province : la part des filles non diplômées y diminue de 16 points entre 1990 et 2011; en Ile-de-France, elle baisse de 14 points. Filles comme garçons prolongent de plus en plus leurs études. Entre 2008 et 2013, à la sortie de la troisième, les jeunes s'orientent davantage vers des filières de secondes générale et technologique ou de baccalauréat professionnel (+ 7 points pour les filles et les garçons). Néanmoins, les garçons continuent à aller vers des filières plus courtes : ils sont toujours plus nombreux que les filles à préparer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), un baccalauréat professionnel ou à être en apprentissage.

Ces orientations sexuées se maintiennent aussi au niveau des études supérieures. En 2013, 56 % des Franciliens inscrits en études supérieures sont des filles ; en 2000, elles étaient 54 %. En 2003 et 2013, la part des filles s'orientant en classe préparatoire aux grandes écoles reste à 3 % et celle des garçons autour de 5 %. Elles sont 9 % à être inscrites en universités de médecine, odontologie, pharmacie, contre 6 % des garçons. Les filles s'orientent plus souvent vers les universités de lettres et sciences humaines en 2003 comme en 2013 (24 % des filles inscrites dans l'enseignement supérieur dans ces filières contre 13 % des garçons en 2013).

#### Une décohabitation plus précoce chez les filles

En Ile-de-France, 51 % des filles de moins de 25 ans ne vivent plus chez leurs parents en 2011, contre 46 % pour les garçons.

À tous les âges, il y a plus de femmes étudiantes que d'hommes. Et c'est encore plus vrai pour les plus âgés : après 25 ans, 57,5 % des étudiants sont des femmes.

2,7 % des étudiantes d'Ile-de-France vivent en foyer d'étudiants, alors que c'est le cas de 4,4 % des hommes étudiants. Néanmoins, les étudiantes semblent acquérir une certaine autonomie en quittant le domicile parental plus précocement que les étudiants : en 2011, 35 % des

#### Le plan priorité jeunesse :

#### permettre aux jeunes de « vivre mieux en 2017 qu'en 2012 »

Initié en 2013, le plan priorité jeunesse a été mis en place pour accompagner les jeunes dans leur vie quotidienne, leurs projets. Il prévoit des mesures ayant pour but de favoriser l'accès à l'autonomie et à la responsabilité des jeunes dans les meilleures conditions possibles et remédier aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

La priorité donnée à la jeunesse par le Président de la République est portée par l'ensemble du gouvernement. Un premier comité interministériel de la jeunesse s'est réuni le 21 février 2013 et a permis de définir 13 chantiers prioritaires, déclinés en 47 mesures concrètes. Celles-ci ont été élaborées en réponse aux attentes exprimées par les jeunes eux-mêmes. Quatre lignes directrices ont guidé l'ensemble des propositions du comité interministériel de la jeunesse :

- favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leurs parcours dans leur globalité ;
- lutter contre les inégalités et les discriminations, notamment entre les sexes ;
- privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès des jeunes aux droits sociaux :
- encourager la participation des jeunes au débat public et rendre effective la co-construction des politiques publiques.

Les enjeux des politiques publiques en faveur des jeunes sont ainsi clairement identifiés. L'ensemble du parcours des jeunes est concerné : orientation, formation, emploi, logement, santé, accès aux loisirs, mobilité...

étudiantes sont en couple, vivent seules ou sont chefs de famille monoparentale ; les hommes étudiants sont 28 % dans la même situation. C'est aussi le cas en province.

## De moins en moins de différences dans le domaine de l'activité et de l'emploi

Les jeunes Franciliennes de moins de 25 ans sont généralement moins actives professionnellement que les hommes car elles font des études plus longues. Cependant, entre 2006 et 2011, les écarts femmes/hommes en termes d'activité et d'emploi se réduisent : le taux d'activité et le taux d'emploi des femmes de moins de 25 ans se rapprochent respectivement de 0,4 et 0,3 point de ceux des hommes (*figure 2*). C'est en Ile-de-France que ces écarts femmes/hommes sont les plus faibles de France.

Parmi les moins de 25 ans, la part des femmes actives sans emploi est, en 2011, plus faible que celle des hommes (9,1 % contre 10,8 %). En revanche, pour les immigrés de moins de 25 ans, les femmes sont plus touchées par le chômage, particulièrement pour celles issues de l'immigration hors Union européenne. L'écart femmes/hommes parmi les jeunes immigrés en matière de chômage déclaré n'a pas varié depuis 2006.

#### Insee Ile-de-France

1 rue Stephenson

78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :

Sylvie Lagarde

Rédactrice en chef :

Christèle Rannou-Heim

Crédits photos : Phovoir

ISSN 2426-1262 © Insee 2015

### Pour en savoir plus

- « Femmes actives dans les territoires d'Ile-de-France », IAU, Délégation régionale aux Droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France, Conseil régional d'Ile-de-France, édition 2013.
- « Les femmes en IIe-de-France Regards sur l'égalité entre les femmes et les hommes », édition 2011.
- Mainguené A., Martinelli D., « Femmes et hommes en début de carrière -Les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire », Insee Première n° 1284, février 2010.



